



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté**

Aménagement de la déviation de Port-sur-Saône par la RN19

Organisation d'un évènement grand public

Samedi 28 août 2021



DOSSIER DE PRESSE



Sommaire

1. Les enjeux de la déviation de Port-sur-Saône	3
2. L'opération en détails : avancement et chantiers en cours	5
3. Une infrastructure à intégrer à son environnement	14
4. La maîtrise d'œuvre	16
5. Mise en service de la déviation	17
6. L'inauguration de la déviation de Port-sur-Saône	18

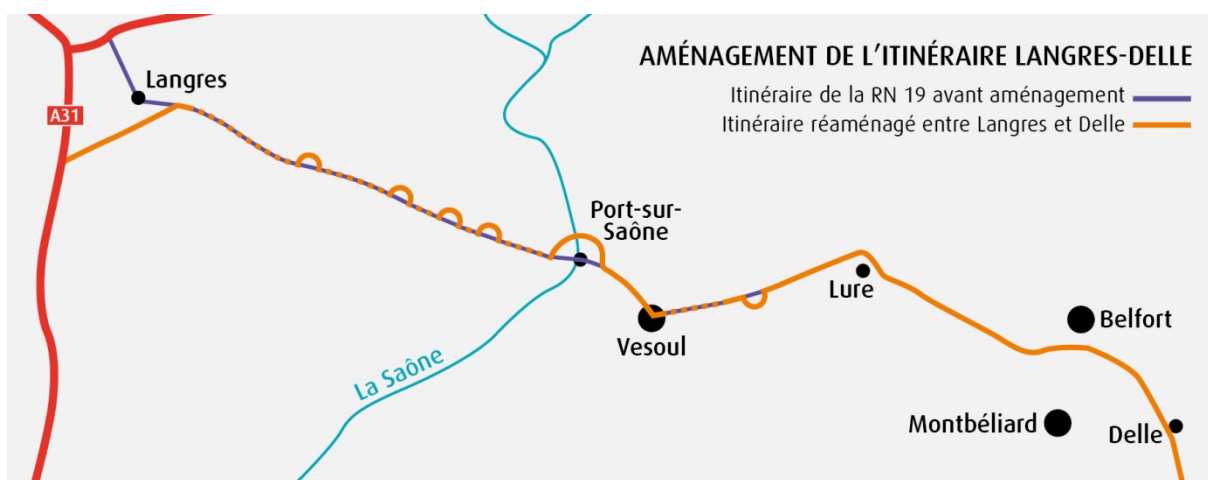
1 • Les enjeux de la déviation de Port-sur-Saône

➔ *Une opération du programme d'aménagement de la RN19 entre Langres et Delle*

L'opération de déviation de Port-sur-Saône, sous maîtrise d'ouvrage DREAL Bourgogne-Franche-Comté, fait partie du programme d'aménagement de la liaison Langres (A31) – Delle (frontière suisse), qui vise une amélioration :

- de la liaison ouest-est ;
- de l'accessibilité des territoires traversés pour favoriser le développement économique régional et local ;
- des conditions de circulation et sécurité.

Ces enjeux se déclinent à l'échelle locale du projet de déviation de Port-sur-Saône qui participe à l'atteinte des objectifs généraux du programme RN19.



Objectifs de la déviation de Port-sur-Saône

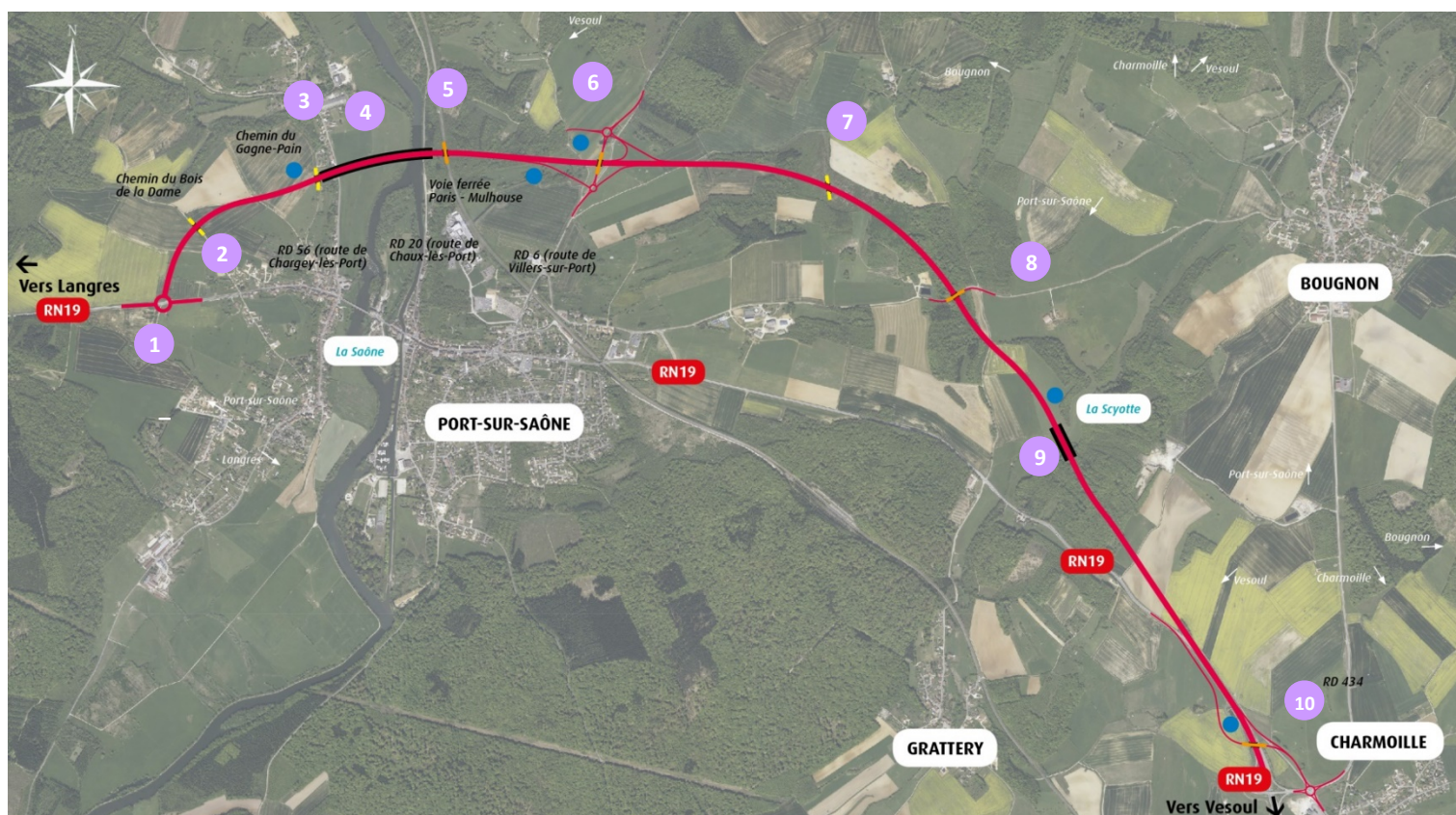
Inscrite au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 (CPER), la déviation de Port-sur-Saône par la RN19 permettra :

- une amélioration des conditions de circulation et une fiabilisation des temps de parcours grâce au report du trafic de transit vers une infrastructure plus adaptée. En particulier, la grande majorité des transports exceptionnels traversant actuellement Port-sur-Saône, dont l'impact est souvent significatif sur la fluidité de la RN19, s'écoulera sur celle-ci ;
- une amélioration du cadre de vie des riverains et du fonctionnement urbain du centre de Port-sur-Saône à travers la réduction des nuisances (bruit et pollution) et le réaménagement de la traversée du bourg (notamment avec le développement possible des circulations piétonnes et cyclables) ;
- le maintien et le développement du potentiel économique du bassin d'emploi par l'amélioration de la desserte du département de la Haute-Saône et notamment du chef-lieu Vesoul. Cette nouvelle infrastructure revêt ainsi une importance toute particulière pour les petites et grandes entreprises du département, comme par exemple PSA à Vesoul.

L'aménagement permettra un apaisement du centre-bourg et une nette amélioration de la sécurité, tant pour les riverains que pour les usagers de la route nationale.

2. L'opération en détails : avancement et chantiers en cours

Dès la mise en service de cette nouvelle infrastructure, la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Est en assurera l'entretien, l'exploitation et la surveillance.



La déviation en quelques chiffres

7,9 km : longueur de la déviation de Port-sur-Saône

2 : nombre de voies qui seront affectées à chaque sens de circulation

110 : vitesse maximale qui sera autorisée sur la déviation de Port-sur-Saône

130,2 millions d'euros TTC : coût de la réalisation de cette nouvelle infrastructure qui est financée à 75 % par l'Etat, à 12,5 % par la région Bourgogne-Franche-Comté et à 12,5 % par le Département de la Haute-Saône

1 *Giratoire de raccordement sur la RN19 actuelle, à l'ouest de Port-sur-Saône*

Les travaux de réalisation du raccordement à l'ouest de Port-sur-Saône ont débuté à la fin de l'été 2017 par le groupement **Eurovia / Vinci Construction Terrassement**. La réalisation d'une déviation provisoire a été nécessaire pour réaliser le giratoire en toute sécurité. Elle a été conservée pour l'amenée des tronçons métalliques du Viaduc de la Saône par convois exceptionnels. Le giratoire est



mis en service aux usagers depuis décembre 2017. Une aire de contrôle des poids lourds comprenant des places réservées au covoiturage y a été réalisée.

2 *Rétablissement du chemin du Bois de la Dame*

Pour favoriser l'insertion urbaine de l'infrastructure et assurer une continuité des déplacements notamment agricoles, un passage inférieur a été construit pour franchir la déviation de Port-sur-Saône à proximité du lotissement de la Creuse. Les travaux de ce lot attribué au groupement **Parietti / Climent TP**, débuté à l'automne 2019, sont achevés depuis mi 2020.



3 *Rétablissement du chemin du Gagne-Pain*

Coupé à hauteur du quartier du Breuil, le chemin du Gagne-Pain a été rétabli par un passage sous la déviation. Cet ouvrage a pu être engagé dès que la plateforme de montage du viaduc de la Saône a été libérée. C'est le groupement d'entreprise **Parietti / Climent TP** qui a mené ce chantier. Il a été livré en juillet 2021.



4

Viaduc de Port-sur-Saône

La vallée de la Saône est traversée grâce à un viaduc courbe de 600 mètres de long. Une attention particulière a été portée à l'insertion architecturale de l'ouvrage pour minimiser son impact visuel.

Les travaux de cet ouvrage phare ont débuté à l'automne 2017, ils sont réalisés par le groupement **Eiffage Génie Civil / Eiffage Métal**. Toutes les fondations et les piles étant terminées, la charpente du tablier a pu être lancée. La dernière séquence s'est déroulée le 15 mars 2020 où la charpente a relié la rive gauche de la Saône. Depuis les derniers lançages, un coffrage mobile a permis le bétonnage successif du tablier, par section d'environ 20 mètres. L'ouvrage a pu être livré mi-2021



5

Rétablissement de la voie ferrée

La déviation de Port-sur-Saône coupe la ligne SNCF reliant Paris et Mulhouse. Un pont-route permet aux deux infrastructures de se croiser. La construction de l'ouvrage s'est déroulée au cours de l'année 2018 par le groupement **SNCTP / Roger Martin**. Des travaux de nuit (pose des poutres et coulage du tablier) ont été entrepris pour ne pas interférer avec le trafic ferroviaire. Ils ont été réalisés avec succès.



6

Diffuseur de Port-sur-Saône Centre permettant le rétablissement de la RD6

Le principal échangeur de la déviation a été réalisé sur 2018 et 2019 avec en premier lieu la construction du passage supérieur n°5 par **Eiffage Génie Civil**. Une coupure de la circulation d'un mois a été nécessaire afin de mettre en service le nouvel aménagement pour la rentrée scolaire de septembre 2019. Les travaux de finition aux abords des chaussées ont été réalisés à l'automne 2019 par le groupement **Colas Nord Est / Peduzzi**.



7

Passage grande faune



Ce passage est aménagé au cœur du bois du Chanois d'Esseux afin de permettre une traversée sécurisée de l'infrastructure pour des espèces comme le sanglier ou le chevreuil. Les travaux engagés au printemps 2019 par le groupement **SNCTP / Roger Martin** sont achevés. Les abords de celui-ci seront spécialement traités par des plantations pour permettre le guidage

de la faune dans le cadre du marché des aménagements paysagers. Son fonctionnement est complété par une quinzaine d'ouvrages réduits répartis sur l'ensemble de la déviation pour le franchissement de la petite faune.

8

Rétablissement de la RD100

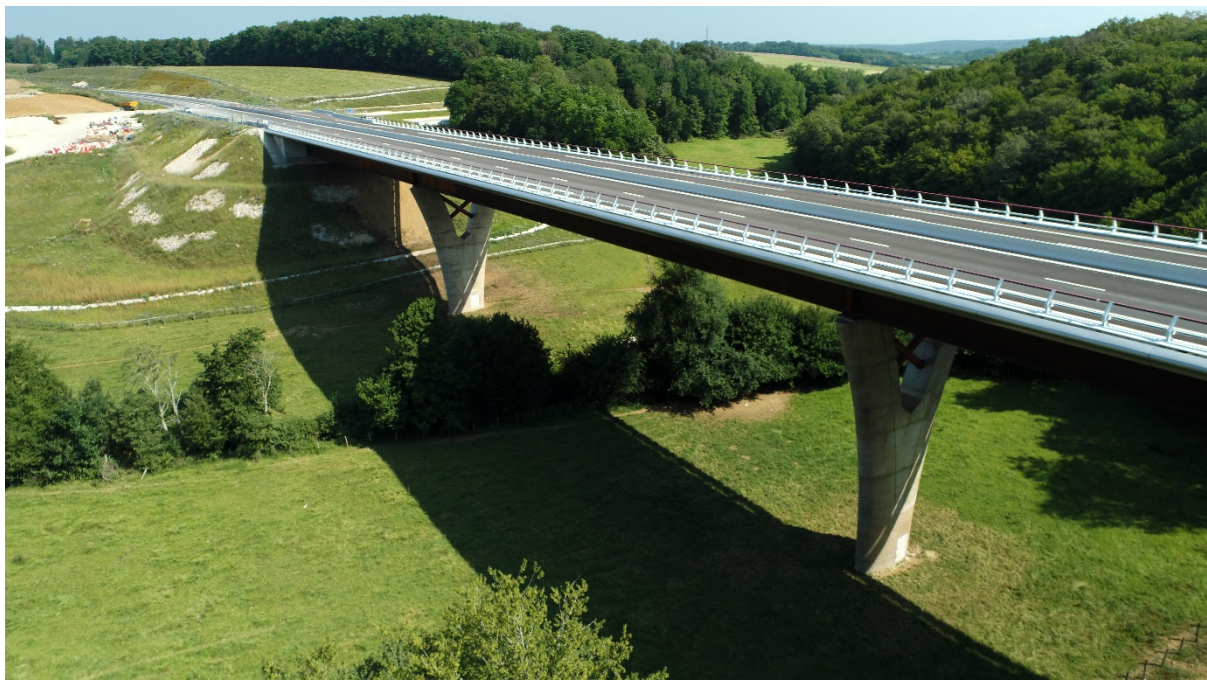
La déviation de Port-sur-Saône coupe le tracé de la RD100 dans le secteur du bois des Pierres Blanches. Le passage supérieur n°7 a été construit pour rétablir la continuité de cette route départementale. Les entreprises titulaires sont les mêmes que pour le rétablissement du RD6. Le nouveau barreau a été mis en service le 13 mai 2019.



9

Viaduc de Grattery

Pour traverser la vallée de la Scyotte, un viaduc de 190 mètres de long a été construit par le groupement **Eiffage Génie Civil / Eiffage Métal**. Cet ouvrage a permis de faire transiter les bons matériaux extraits à l'Est pour les réemployer en remblais à l'Ouest.



Le giratoire a été réceptionné début juillet 2017. Ces travaux réalisés par **Eurovia** ont suivi un phasage étudié pour limiter la gêne aux usagers. Il permet de raccorder la RD434, la voie d'entrée vers Charmoille, la voie de rétablissement de la RN19 actuelle et la future voie d'insertion sur la déviation de Port-sur-Saône.

Courant 2020 ont démarré les travaux de l'ouvrage PS9, passage supérieur sur l'actuelle 2x2 voies. Confiée au groupement d'entreprise **SNCTP / Berthold / Roger Martin**, la réalisation de cet ouvrage permet le raccordement de l'ex RN19 reclassée en route départementale, au giratoire et permet aux usagers de franchir la 2x2 voies pour rejoindre Grattery.

Pendant les travaux finaux de raccordement de la 2X2 voies, l'ensemble de la circulation a transité via ce pont routier raccordé au giratoire de Charmoille et à la RN 19 en direction de Vesoul jusqu'à la mise en service de la déviation en octobre 2021.



Les terrassements, de Charmoille au viaduc de Port-sur-Saône

Les travaux de terrassements à l'Est du viaduc de franchissement de la Saône ont débuté à l'automne 2018, réalisés par l'entreprise **Roger Martin**. Après une période de décapage des zones en matériaux meubles, les opérations de minage ont permis ensuite de poursuivre avec les zones rocheuses.



Le terrassement du bois de la Craie à Grattery a permis au chantier de profiter d'un gisement important de bons matériaux, concassés sur place et réemployés sur le reste du chantier.

Ce procédé assure des gains significatifs tant écologiques qu'économiques. Il contribue aussi fortement à l'absence de nuisances sur la RN19 actuelle qui aurait été impactée en cas d'approvisionnement extérieur par poids lourds.

A l'issue de ces travaux qui comprennent également la réalisation de l'assainissement et des bassins de traitement, la plateforme a été recouverte des couches d'enrobés à l'été 2020.

Pour faciliter la réalisation des enrobés et au vu des grandes quantités de matériaux nécessaires, l'entreprise a décidé d'installer une centrale de fabrication sur site. Cela évite la circulation en continu de poids-lourds sur les routes locales et assure un rendement optimal.



Les terrassements, du viaduc de Port-sur-Saône au giratoire Ouest, raccordement à la RN19

Depuis l'été 2020 et la libération de l'emprise de la plateforme d'assemblage du viaduc, les travaux de terrassements ont été réalisés. Les couches d'enrobés ont été achevées courant juillet 2021.



La signalisation horizontale et les panneaux de signalisation



Depuis le printemps 2021, le titulaire du marché, **Aximum**, a entamé les différents travaux de signalisation dont la mise en peinture des chaussées. Ce marché comprenait également l'installation des équipements dynamiques (caméras, panneaux à messages variables, etc.)



Trois panneaux de signalisation touristique déclinés selon 2 visuels sont installés le long de la déviation.

Les dispositifs de retenue



En parallèle de la signalisation, l'entreprise **AER - Eiffage Route** a déployé l'ensemble des dispositifs de retenue de la déviation à savoir les glissières métalliques ou béton qui protègent des obstacles latéraux et séparent les deux sens de circulation.

Les aménagements paysagers

Parmi les derniers travaux de finitions figurent les aménagements paysagers. Ils ont débuté en décembre 2020 après une période de définition des besoins et de choix des plants en pépinière. Cette tâche a été confiée à la société **IDVERDE**, qui devra notamment s'assurer du bon développement des plantations pendant plusieurs années.

Ces éléments n'ont pas qu'une finalité architecturale, ils permettent également de répondre aux besoins compensatoires du projet avec la création de haies, vergers et plantations de guidage vers les passages faunes.



3. Une infrastructure à intégrer à son environnement

Après identification des contraintes liées à la nouvelle infrastructure, l'Etat a effectué des choix de conception et envisagé des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation pour limiter voire éliminer les impacts négatifs du projet de déviation de Port-sur-Saône.

Parmi les mesures proposées et retenues, en voici quelques-unes significatives :

- l'aménagement foncier afin d'optimiser les parcelles cultivables ;
- la restauration d'une zone humide sous l'ouvrage d'art sur la Saône devant permettre le rétablissement d'un habitat pour le Cuivré des marais ;
- la reconstitution d'îlots forestiers permettant la gestion naturelle de leur évolution (constitution de 3 îlots sur 3 communes différentes : Port-sur-Saône, Bougnon et Grattery) ;
- l'acquisition d'habitations en bordure de l'emprise du projet afin d'amoindrir la dégradation du cadre de vie de ses habitants.

La vallée de la Saône, un site du réseau Natura 2000

La Vallée de la Saône est l'un des 1753 sites français du réseau Natura 2000. Identifiée pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats, elle bénéficie d'une zone de protection spéciale (ZPS - Directive Oiseaux) et d'une zone spéciale de conservation (ZSC - Directive Habitats-Faune-Flore). Une évaluation des incidences du projet vis-à-vis des espèces animales et végétales spécifiquement protégées dans le cadre de Natura 2000 a ainsi été réalisée. Elle a conclu à un impact non significatif du fait du franchissement de la zone par un viaduc.

Démarche 1 % paysage et développement

La démarche 1 % Paysage et Développement est une démarche visant à intégrer au mieux la nouvelle infrastructure dans son environnement. Elle a pour objectifs de promouvoir la valorisation des paysages pour en faire un facteur de développement touristique et économique, ainsi que de développer des actions exemplaires sur les paysages aux abords des nouvelles infrastructures routières nationales et autoroutières, mais en dehors des emprises routières.

Elle résulte d'une démarche partenariale entre l'Etat, maître d'ouvrage de la déviation, et les collectivités locales.

Dans le cadre de cette démarche, l'Etat peut cofinancer des projets jusqu'à hauteur de 50 % du montant de ceux-ci. L'enveloppe maximale allouée, de 1% du montant total

du projet (soit 1,3M€), financée à 100 % par l'Etat, s'ajoute au montant proprement dit de l'opération.

L'éligibilité des projets fait l'objet d'un examen dans un comité technique et un comité de pilotage dédié, piloté par la direction départementale des territoires (DDT) de Haute-Saône.

4. L'équipe de maîtrise d'œuvre

Plus de 30 ingénieurs, techniciens et assistants contribuent à la réalisation des études d'ingénierie nécessaires à la conception détaillée de la déviation de Port-sur-Saône.

Les services de l'Etat :

Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Est :

- **Service Ingénierie Routière d'Alsace Franche-Comté** : pilotage général des études et études spécifiques (chaussées, terrassements, signalisation et équipements de sécurité) ;
- **Service des ouvrages d'art** : études techniques des ouvrages d'art courants de la déviation ;
- **Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) Centre-Est, Division ouvrages d'art** : études techniques des ouvrages d'art non courants (viaducs sur la Saône et sur la Scyotte et ouvrage de franchissement de la voie ferrée Paris-Mulhouse).

Compte tenu de la complexité du projet et des forts enjeux environnementaux associés, des compétences particulières ont été recherchées auprès de prestataires privés :

- **JNC Sud et STRATES** : insertion paysagère du projet et traitement architectural des ouvrages d'art ;
- **ALGOE** : ordonnancement général de l'opération.

5. Mise en service de la déviation

Après la levée des réserves des deux Inspections préalables à la mise en service (IPMS), l'infrastructure a fait l'objet d'une remise de la part du maître d'ouvrage (DREAL Bourgogne-Franche-Comté) à l'exploitant du réseau routier national (DIR-Est / Division exploitation de Besançon) fin octobre 2021.

Ainsi la déviation a été mise en service le **25 octobre 2021** soit 5 années après le lancement des travaux conformément aux engagements de l'Etat.



A ce jour, aucun incident n'est à déplorer dans le cadre de l'exploitation de ce nouveau tronçon malgré un premier épisode neigeux ayant nécessité un passage des engins de service hivernal par les agents de la DIR-Est.

Les travaux se sont poursuivis pour la réalisation de l'aire de contrôle des poids-lourds et de covoiturage. Il reste également à engager les travaux de finitions aux abords de la déviation comme la réhabilitation des chaussées du chemin du Gagne-Pain à Port-sur-Saône ainsi que les aménagements le long des routes départementales 20 et 56.

Enfin la mise en place des dernières mesures compensatoires environnementales suit son cours et leur suivi sera réalisé sur les 25 prochaines années.

6. L'inauguration de la déviation de Port-sur-Saône

Le 15 décembre 2021 aura lieu l'inauguration officielle de la déviation de Port-sur-Saône par la RN19 au niveau de l'aire de contrôle et de covoiturage en présence de M. Fabien Sudry, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Mme Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de M. Yves Krattinger, Président du Conseil départemental de la Haute-Saône.

Une visite de l'infrastructure sera réalisée en bus puis le geste inaugural sera procédé à proximité du giratoire Ouest de la déviation.

CONTACTS :

Pour toute demande d'information complémentaire et de visuels d'illustration, n'hésitez pas à contacter les services.

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Pôle communication

Odile ROQUE

tél : 03.39.59.62.11

odile.roque@developpement-durable.gouv.fr

<http://rn19-portsursaone.fr/>

rn19-port-sur-saone@developpement-durable.gouv.fr



Conception-rédaction : VERDI et DREAL Bourgogne-Franche-Comté – août 2021
Crédits photos : DREAL Bourgogne-Franche-Comté – VERDI – 4 VENTS – MANHATTAN STUDIO PROD.